



Paris, le 19 septembre 2022

Communiqué de presse : un pouvoir d'achat des retraités toujours en baisse !

Le gouvernement présente la revalorisation de 4 % des pensions de base comme un maintien du pouvoir d'achat, ce n'est pas la réalité.

La précédente revalorisation de 1,1 %, en application de l'article L161-25 du code de la Sécurité sociale, était censée compenser l'inflation jusqu'au 31 octobre 2021. Depuis cette date, en 9 mois, les prix se sont envolés, bien plus que les 4 % de revalorisation au 1^{er} juillet.

Et, pour la majorité des retraitées et retraités qui dépendent du privé, leur complémentaire Agirc-Arrco n'a pas bougé alors qu'elle représente environ un tiers des revenus. Les retraités polypensionnés de la Fonction publique sont eux aussi concernés. Malgré les demandes des organisations syndicales, le Medef bloque et refuse toute négociation avant la date habituelle du 1^{er} novembre. Pendant ce temps-là, les prix des produits et services de première nécessité s'envolent...

Cette perte pour l'année 2022 s'ajoute à toutes les précédentes.

Une personne en retraite en 2014, année du début d'une période de gels fréquents de la pension, a perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension, et même 3,5 mois si elle a subi l'augmentation de 25 % de sa CSG !

La perte s'est accélérée depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence en mai 2017. Pour une inflation de 10,3 %, les pensions de base n'ont augmenté que de 7 % et le revenu que de 5,2 % en tenant compte de la CSG, soit 1 % par an !

Le gouvernement est bien loin du compte avec ses 4 %, d'autant plus que la mesure Insee de l'inflation s'avère inférieure à la réalité subie par les retraité·e·s, ne serait-ce que par la plus forte augmentation de la complémentaire santé dont le tarif augmente avec l'âge.

Au-delà des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat, nos 9 organisations de retraitées et retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA Ensemble & solidaires, LSR revendiquent l'indexation des pensions selon le salaire moyen et une pension au minimum au SMIC.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jean-Jacques Boisserolle (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



Un pouvoir d'achat toujours en baisse !

Le gouvernement présente la revalorisation de 4 % des pensions de base comme un maintien du pouvoir d'achat, ce n'est pas la réalité.

La précédente revalorisation de 1,1 %, en application de l'article L161-25 du code de la Sécurité sociale, était censée compenser l'inflation jusqu'au 31 octobre 2021. Depuis cette date, en 9 mois, les prix se sont envolés, bien plus que les 4 % de revalorisation au 1^{er} juillet.

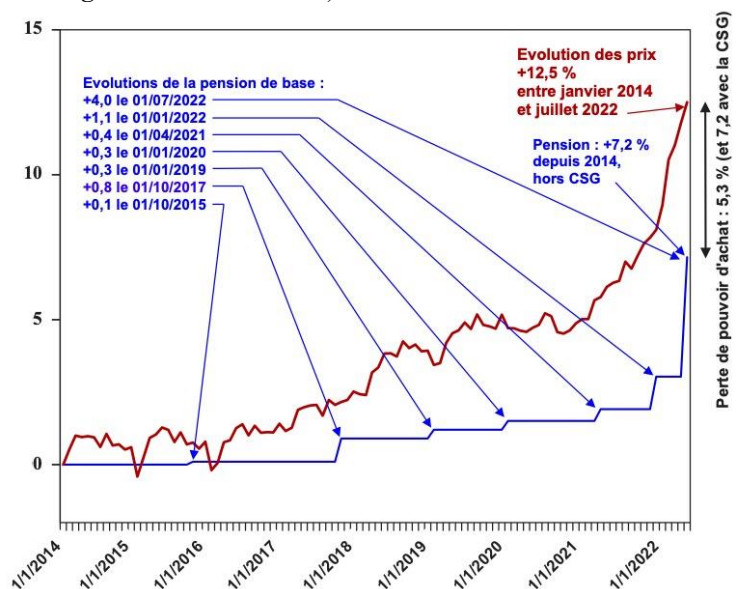
Et, pour la majorité des retraitées et retraités qui dépendent du privé, leur complémentaire Agirc-Arrco n'a pas bougé alors qu'elle représente environ un tiers des revenus. Les retraités polypensionnés de la Fonction publique sont eux aussi concernés. Malgré les demandes des organisations syndicales, le Medef bloque et refuse toute négociation avant la date habituelle du 1^{er} novembre. Pendant ce temps-là, les prix des produits et services de première nécessité s'envolent...

Cette perte pour l'année 2022 s'ajoute à toutes les précédentes.

Une personne en retraite en 2014, année du début d'une période de gels fréquents de la pension, a perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension, et même 3,5 mois si elle a subi l'augmentation de 25 % de sa CSG !

La perte s'est accélérée depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence en mai 2017. Pour une inflation de 10,3 %, les pensions de base n'ont augmenté que de 7 % et le revenu que de 5,2 % en tenant compte de la CSG, soit 1 % par an !

Ce graphique montre une évolution des prix (en rouge) bien supérieure à celle des pensions (en bleu), souvent gelées ou minorée. La perte s'élève à 5,3 % (7,2 % en tenant compte de l'augmentation de la CSG).



Le gouvernement est bien loin du compte avec ses 4 %, d'autant plus que la mesure Insee de l'inflation s'avère inférieure à la réalité subie par les retraité·e·s, ne serait-ce que par la plus forte augmentation de la complémentaire santé dont le tarif augmente avec l'âge.

Au-delà des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat, nos 9 organisations de retraitées et retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA Ensemble & Solidaires, LSR revendiquent l'indexation des pensions selon le salaire moyen et une pension au minimum au SMIC.